

N/Réf. : 200779218

V/Réf. : RA21-259-1

Objet : Demande d'accès concernant les lots 5 620 437 situé sur le chemin Demers à Saint-Antoine-Abbé, municipalité de Franklin

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 septembre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à l'adresse courriel d'origine du présent message.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information de la Montérégie

Direction de l'accès à l'information

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

Salaberry-de-Valleyfield, le 21 janvier 2019

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Québec Transloc inc.
701, route du Président-Kennedy
Lévis (Québec) G6C 1E1

N/Réf. : 7470-16-01-0932700
401769309

Objet : Entreposage de matières résiduelles dans un lieu non autorisé, sur le lot 5 620 437 du cadastre du Québec, à Franklin

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 20 décembre 2018 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

... 2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Suzanne Fisette au 450 928-7607, poste 230 ou à l'adresse courriel suivante : suzanne.fisette@environnement.gouv.qc.ca

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

PB/SF/jl

Patrice Bourque
Inspecteur principal, secteurs hydrique,
milieux naturels et des pesticides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-12-20	Heure de début : 13h26	Heure de fin : 14h17
Intervention effectuée par : Suzanne Fisette		
Accompagnée par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Livia H. Diniz	Fonction : Inspectrice

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200677882	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Franklin - Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant des travaux de remblai en marécage sur le lot 5 620 437	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301359960	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7470-16-01-0932700	N° de document : 401769253
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé d'une plainte concernant des travaux de remblai en marécage sur le lot 5 620 437	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +	
1	Nom du lieu : Québec Transloc inc.
	Nom usuel du lieu : Québec Transloc inc.
	N° du lieu : X2178142 Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5 620 437
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,069497222200;-73,915297222200

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Québec Transloc inc.	Propriétaire	701, route du Président-Kennedy Lévis (Québec) G6C 1E1	Y2111038	X2178142

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description : 6°C, nuages	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Christine Fleury	Inspectrice municipale	----

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

6 Plainte <input type="checkbox"/> SO	
Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 26	Nombre de photos intégrées au rapport : 26
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Suzanne Fisette avec un appareil photo de type Canon Powershot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\fissu02\7470-16-01-0932700\2018-12-20	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
--	--

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Carte de l'inspection et des milieux humides
2	Document	2	Nom et adresse du propriétaire (rôle d'évaluation)
3	Document	3	État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises
4	Document	4	Carte des milieux humides selon la caractérisation

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin modèle GPSmap 76Cx	

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

Une plainte a été reçue concernant un entreposage de matières résiduelles en milieu humide. Une caractérisation a été réalisée et quatre milieux humides ont été répertoriés dans le secteur (voir annexe 4).

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux de l'inspection à l'heure pour mon rendez-vous avec ma collègue et l'inspectrice de la municipalité.

En leur compagnie et mon GPS en mode 'trace', je me rends sur le lot 5 620 437 où je constate la présence d'un entreposage (haut de deux mètres par endroits, sur une longueur de 70 mètres et une largeur d'environ 15 mètres) de matières résiduelles (voir panoramas 1, 15 et 16, et photos 2 à 12 et 17), contenant entre autres de l'asphalte, des briques, du bois, du béton armé, du styromousse, des métaux, des poteaux et du plastique.

Je remarque que le boisé autour de l'entreposage est composé d'espèces non indicatrices de milieu humide (chênes, peupliers faux-tremble, pins blancs, peupliers à grandes dents) (voir photo 13 et 14).

Je me rends sur le lot 5 621 181 où je constate la présence d'un autre entreposage (1,5m x 3m x 5m) de matières résiduelles, contenant entre autres des briques, du béton, des métaux et du plastique (voir photos 18, 19 et 20). L'inspectrice municipale se chargera de ce dossier, sur lequel ma collègue du municipal travaille déjà Article 37 L.A.D.

Il y a un remblai, je le longe (voir photo 21). Je remarque la présence de quenouilles (voir photos 21 et 22) et de beaucoup de traces de lièvres et de cerfs.

Je quitte les lieux à 14h17.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

J'ai vérifié sur l'Atlas géomatique si une espèce à risque a été répertoriée sur les lieux. Il n'y en a pas, mais il y en a deux dans un rayon d'un kilomètre (aristide à rameaux basiliaires et couleuvre tachetée).

J'ai vérifié auprès de la municipalité qui est le propriétaire du lot (voir annexe 2). Il s'agit de Québec Transloc inc.

J'ai recherché l'état de la compagnie sur le Registraire des entreprises du Québec (voir annexe 3).

J'ai vérifié dans SAGO si l'intervenant au dossier a reçu un avis de non-conformité dans les cinq dernières années pour un manquement de gravité objective égale ou supérieure, ce n'est pas le cas.

15 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soit :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, alinéa 2

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

1	Manquement : Matières résiduelles déposées dans un lieu non-autorisé	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B
	Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 66, alinéa 2	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur)	
	Explication : Très faible risque d'atteinte car pas en zone inondable ni près de prises d'eau potable.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)	
Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie		
Explication : Faible impact car travaux sur de petites superficies.		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur)		
Explication : Peu sensible car pas milieu humide		

16.1 Facteurs aggravants SO

16.2 Facteurs atténuants SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité sans sanction administrative pécuniaire car il n'y a pas de facteur aggravant et de retourner faire une inspection de suivi.

Rédigé par : Suzanne Fisette Fonction : Inspectrice

Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Patrice Bourque Fonction : Chef d'équipe

Signature : ORIGINAL SIGNÉ Date :

Commentaires :



Panorama 1 (IMG_7093, IMG_7094 et IMG_7095).jpg



Photo 2 (IMG_7096).jpg



Photo 3 (IMG_7097).jpg



Photo 4 (IMG_7098).jpg



Photo 5 (IMG_7099).jpg



Photo 6 (IMG_7100).jpg



Photo 7 (IMG_7101).jpg



Photo 8 (IMG_7102).jpg



Photo 9 (IMG_7103).jpg



Photo 10 (IMG_7104).jpg



Photo 11 (IMG_7105).jpg



Photo 12 (IMG_7106).jpg



Photo 13 (IMG_7107).jpg



Photo 14 (IMG_7108).jpg



Panorama 15 (IMG_7109 et IMG_7110).jpg



Panorama 16 (IMG_7111 et IMG_7112).jpg



Photo 17 (IMG_7113).jpg



Photo 18 (IMG_7114).jpg



Photo 19 (IMG_7115).jpg



Photo 20 (IMG_7116).jpg



Photo 21 (IMG_7117).jpg



Photo 22 (IMG_7118).jpg